

Page 1

Le mot du Maire

Page 2

Commissions - Élus

Page 3

Transfert de compétences
Rappel lutte contre
le bruit – utilisation d'engins
bruyants
Compte administratif 2019

Page 4 - 5

Budget primitif 2020

Page 6

Travaux réalisés
Coupes affouagères
Point sur le cabinet Médical

Page 7

Point sur l'entretien
du Mardaing
Point sur les procédures en
cours concernant le projet de
la porcherie

Page 8

Rentrée à l'école Paul Guth
Rentrée à l'école Saint Joseph
Le bilinguisme
Juin 2020 : une fin d'année
scolaire perturbée

Page 9

Centre de loisirs Été 2020

Page 10

Les Ecuries de Phéline
Parlem
OSSUN En ROSE : Actif malgré
les contraintes

Page 11

Tribune des élus de Ossun 2020
Tribune de la majorité
municipale

Page 12

La Française des jeux
arrive au Vival
État civil

DÉCHÈTERIE DE JUILLAN HORAIRES

Lundi et mercredi 9h – 12h
Mardi, jeudi et vendredi 15h – 18h
Samedi 9h -12h et 14h -17h

Conformément aux règles sanitaires
en vigueur, le port du masque est
obligatoire lorsque vous vous rendez
en déchèterie.

Rappel Bacs Jaunes

Le ramassage des bacs jaunes
s'effectue les lundis suivants :

Octobre 2020	12 et 26
Novembre 2020	09 et 23
Décembre 2020	07 et 21

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, mes chers concitoyens,

Avec la rentrée des élèves, c'est la fin de l'été qui s'annonce et nous avons pu profiter des rayons de soleil qui nous ont fait oublier quelque temps la période compliquée que nous vivons avec la COVID 19. Dans nos écoles, la rentrée s'est déroulée dans la sérénité et tous les élèves sont accueillis sur le temps scolaire, la restauration et l'accueil périscolaire sont assurés. La distanciation sociale n'est plus obligatoire dans les classes, ce qui implique que les autres mesures sanitaires soient rigoureusement appliquées : gestes barrières, hygiène des mains, port du masque pour les adultes, mais aussi nettoyage minutieux et aération fréquente des locaux. Je souligne et remercie l'engagement de chaque agent communal dans ces actions.

Les associations n'échappent pas à ces règles contraignantes et doivent respecter les protocoles sanitaires qui leur sont destinés en fonction de leurs activités.

Le 28 juin dernier, la majorité d'entre vous a souhaité me renouveler leur confiance ainsi qu'à la liste que je conduisais « OSSUN VILLAGE D'AVENIR » et nous vous en remercions. Le nouveau Conseil Municipal est constitué de 15 conseillers de la liste majoritaire et de 4 de la liste minoritaire.

Le mois de juillet a été consacré majoritairement à l'installation de l'exécutif et des commissions municipales, ensuite plusieurs dossiers importants ont été traités ou sont en cours de solution (la rentrée scolaire et le centre de loisirs, l'entretien du Mardaing, le cabinet médical, le projet de porcherie, le PLUI, l'aménagement foncier). Des travaux sont déjà programmés : les marchés de travaux pour la construction de la micro-crèche vont être lancés avant la fin du mois, les travaux d'extension du cimetière, l'adduction du réseau d'eau avec le SMNEP qui vont débiter rapidement ainsi que le remplacement des branchements en plomb restants et le remplacement de tous les compteurs d'eau. D'autre part les travaux d'enfouissement des réseaux rue du 14 juillet vont débiter dans les prochains jours.

Les élections au conseil Communautaire ont eu lieu le 15 juillet. Je n'ai pas été élu aux deux vice- présidences auxquelles j'ai candidaté, cependant j'ai été élu au bureau communautaire et au bureau du SYMAT. Je suis membre des commissions environnement, urbanisme, travaux, procédures administratives, équilibre social de l'habitat, du Conseil d'exploitation des régies eau et assainissement, des DSP, du contrôle financier des DSP et je représente la Communauté d'Agglomération au sein de plusieurs instances : Syndicat PYRENIA, SMNEP (syndicat de l'eau du Nord-Est de PAU), SMAA (syndicat des rivières Adour Amont), PETR Cœur de Bigorre, CISPD. J'ai aussi été désigné membre titulaire du CODERST à la Préfecture et membre suppléant à la commission Départementale de présence Postale et à la Commission Départementale d' Aménagement Foncier. Je suis très engagé pour défendre l'intérêt général et notre collectivité quoiqu'en disent certains.

Encore merci à tous les électeurs qui nous ont accordé leur confiance et je n'oublie pas tous les autres habitants avec lesquels nous allons tenter de rétablir les liens pour mieux pouvoir répondre à leurs attentes.

Votre Maire, Francis BORDENAVE

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi - Mardi et Jeudi :
8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
Mercredi : 8h30 à 12h
Vendredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h

Les informations pratiques

Les élus

Maire : Francis BORDENAVE

Adjoint : 1^{er} Adjointe Monique GOMEZ, 2^{ème} Adjoint Gérard CHA, 3^{ème} Adjointe Christelle BARREAT, 4^{ème} Adjoint Victor BEGUE, 5^{ème} Adjointe Emilie FAVARO.

Conseillers municipaux : Benoît ABADIE, Stéphanie ARMAU, Ludovic AYLIES, Jérôme CAUSSIEU, Christian FOURQUET, Solange GUIRAUTE, Michel HOURNE, Thierry LANSALOT, Françoise PICAUT, Myriam PRAT, Isabelle SARRES, Patrick SKOWRONEK et Geneviève TRICOIRE.

Commissions

Affaires sociales - solidarité - logement	Communication	Développement local - commerce - artisanat
Vice-présidente : Monique GOMEZ Membres : Christelle BARREAT, Solange GUIRAUTE, Françoise PICAUT, Myriam PRAT, Isabelle SARRES, Geneviève TRICOIRE	Vice-présidente : Christelle BARREAT Membres : Stéphanie ARMAU, Ludovic AYLIES, Emilie FAVARO, Monique GOMEZ, Solange GUIRAUTE, Patrick SKOWRONEK	Vice-présidente : Emilie FAVARO Membres : Benoît ABADIE, Stéphanie ARMAU, Françoise PICAUT, Myriam PRAT, Patrick SKOWRONEK, Geneviève TRICOIRE

Enfance - jeunesse - citoyenneté	Environnement - cadre de vie	Fêtes - cérémonies - protocole
Vice-présidente : Emilie FAVARO Membres : Ludovic AYLIES, Monique GOMEZ, Solange GUIRAUTE, Thierry LANSALOT, Myriam PRAT, Isabelle SARRES	Vice-président : Victor BEGUE Membres : Gérard CHA, Solange GUIRAUTE, Michel HOURNE, Thierry LANSALOT, Françoise PICAUT, Myriam PRAT	Vice-présidente : Monique GOMEZ Membres : Christelle BARREAT, Jérôme CAUSSIEU, Emilie FAVARO, Myriam PRAT, Patrick SKOWRONEK, Geneviève TRICOIRE

Finances	Forêt communale - chemins ruraux - agriculture	PLUi - urbanisme
Vice-présidente : Christelle BARREAT Membres : Stéphanie ARMAU, Ludovic AYLIES, Gérard CHA, Emilie FAVARO, Monique GOMEZ, Françoise PICAUT	Vice-président : Victor BEGUE Membres : Benoît ABADIE, Ludovic AYLIES, Jérôme CAUSSIEU, Gérard CHA, Michel HOURNE, Thierry LANSALOT	Vice-présidente : Christelle BARREAT Membres : Benoît ABADIE, Ludovic AYLIES, Monique GOMEZ, Michel HOURNE, Françoise PICAUT, Patrick SKOWRONEK

Travaux
Vice-président : Gérard CHA Membres : Benoît ABADIE, Christelle BARREAT, Victor BEGUE, Jérôme CAUSSIEU, Christian FOURQUET, Thierry LANSALOT

Vie associative - culture - sport
Vice-présidente : Monique GOMEZ Membres : Benoît ABADIE, Jérôme CAUSSIEU, Christian FOURQUET, Solange GUIRAUTE, Myriam PRAT, Patrick SKOWRONEK

Vie scolaire
Vice-présidente : Emilie FAVARO Membres : Ludovic AYLIES, Christelle BARREAT, Jérôme CAUSSIEU, Thierry LANSALOT, Isabelle SARRES, Geneviève TRICOIRE

Voirie - sécurité
Vice-président : Gérard CHA Membres : Benoît ABADIE, Victor BEGUE, Jérôme CAUSSIEU, Christian FOURQUET, Thierry LANSALOT, Patrick SKOWRONEK

Les informations pratiques

Transfert de compétences

Le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées a eu lieu le 1^{er} janvier 2020.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du service intercommunal en charge de l'assainissement :

Responsable du service : Madame Anne-Claire MAYNADIER

N° téléphone du service : 05-62-44-47-92

Courriel : eaux.contact@agglo-tlp.fr

Tout courrier en lien avec l'eau et l'assainissement doit être envoyé à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération TLP

Zone tertiaire Pyrène Aéro Pôle

Téléport 1

65290 JUILLAN

L'accueil physique s'effectue à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération TLP

Service eau et assainissement

Télesite, Zone Bastillac

Rue Morane-Saulnier

65000 TARBES

Rappel lutte contre le bruit – utilisation d'engins bruyants

Plusieurs personnes se plaignent de l'utilisation de tondeuses ou de tronçonneuses pendant les heures de repos.

Par souci de convivialité nous demandons à tous de faire un effort pour respecter, dans la mesure du possible, les règles qui codifient l'utilisation des engins bruyants.

Ci-dessous un extrait de l'arrêté préfectoral du 27.12.90.

Article 4 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à

19h30

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Il est également rappelé qu'il est interdit d'utiliser un véhicule à moteur non muni d'un silencieux.

Article 5 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier des chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

L'application de ces mesures contribue à notre bien-être. Le respect, la compréhension et la tolérance sont les bases de nos bonnes relations de voisinage.

Les Finances

Compte administratif 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence eau et assainissement est exercée par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées. Les budgets annexes eau et assainissement ont donc été supprimés. Dans le tableau ci-dessous sont donc inclus les dépenses, recettes et reprise de résultats antérieurs pour le budget principal et les budgets eau et assainissement.

Dans la mesure où le taux de rendement du service de l'eau, tel que calculé par les services de la CATLP est inférieur à 50 %, les excédents 2019 du budget annexe de l'eau doivent être transférés à la CATLP.

Il est proposé de transférer la somme :

- de 35 937,41 € au titre de l'excédent de fonctionnement (soit 81 587,41 € excédent de fonctionnement 2019 moins 45 650 € à reverser à l'agence de l'eau au titre de 2019)
- de 53 059,73 € au titre de l'excédent d'investissement

	Dépenses	Recettes	Reprise résultats antérieurs	Résultats cumulés	Restes à réaliser en dépense	Restes à réaliser en recette	Résultats nets	
							Excédent	Déficit
Investissement	694 730,65 €	1 039 646,26 €	-346 674,93 €	-1 759,32 €	597 048,00 €	95 351,00 €		503 456,32 €
Fonctionnement	1 411 509,12 €	1 844 529,20 €	1 677 517,39 €	2 110 537,47 €			2 110 537,47 €	
Total	2 106 239,77 €	2 884 175,46 €	1 330 842,46 €	2 108 778,15 €	597 048,00 €	95 351,00 €	1 607 081,15 €	

Budget primitif 2020

Indemnités des élus locaux : ce que dit la loi

Le taux des indemnités des élus municipaux n'avait pas été modifié depuis le 1er novembre 2001 soit presque depuis 20 ans, en 2001 le taux maximal était de 43 % (1 522,51 € brut) pour le maire et 12% (439,05 € brut) pour les adjoints. Depuis le renouvellement des conseils municipaux, les indemnités ont été réévaluées par la loi. Pour une commune de notre strate, le maximum prévu est de 51,6% de l'indice terminal de la fonction publique pour le maire soit 2 006,93 € brut (hors cotisations sociales) et de 19,8% soit 770,10 € brut pour les adjoints. Concernant le maire, cette indemnité maximum est de droit sans que le conseil municipal n'ait à délibérer. Cependant le maire peut demander que son indemnité soit réduite. Dans les communes chefs-lieux de canton l'indemnité maximale peut être majorée de 15%.

A Ossun, le maire a souhaité réduire cette indemnité à 40 % et compte tenu des critiques de l'opposition et par

mesure d'apaisement, il l'a réduite à 38 % soit 1 477,82 € brut (1 278,31 € net).

Les indemnités de fonction des élus locaux ne constituent ni un salaire, ni un traitement, ni une rémunération. Elles compensent les frais engagés par les élus et constituent une contrepartie forfaitaire des contraintes supportées. Les élus qui bénéficient des indemnités de fonction ne bénéficient d'aucun remboursement de frais, ni de représentation.

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints en 2020 à Ossun :

Fonctions	Taux	Montant Net
maire	38 %	1 278,31 €
adjoints (5 adjoints)	14 %	470,99 €

Taux d'imposition

Les taux de la part communale du foncier bâti et du foncier non bâti ont été reconduits sur la base de ceux de 2019.

	Taux moyen 2019 au niveau départemental	Taux moyen 2019 au niveau national	2019	2020
Taxe d'habitation			6,43%	
Foncier bâti	20,25%	21,59%	13,46%	13,46%
Foncier non bâti	57,73%	49,72%	64,17%	64,17%

Principaux tarifs

Centre de loisirs: vacances scolaires et mercredi			
Quotient familial	Tarif 1/2 journée	Tarif journée	Repas
< 550 €	1,70 €	2,60 €	3,00 €
de 551 € à 750 €	3,30 €	5,80 €	3,00 €
de 751 € à 950 €	4,50 €	7,00 €	3,00 €
> 950 €	5,50 €	8,00 €	3,00 €
Hors commune	7,00 €	12,00 €	3,00 €

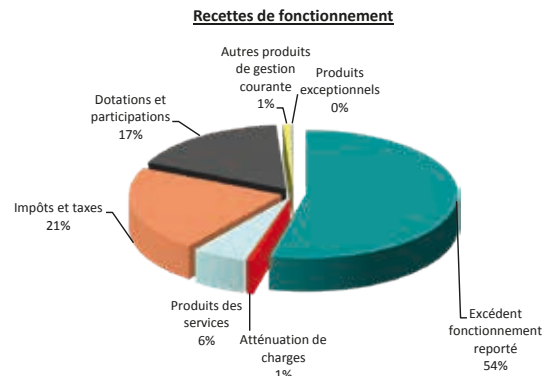
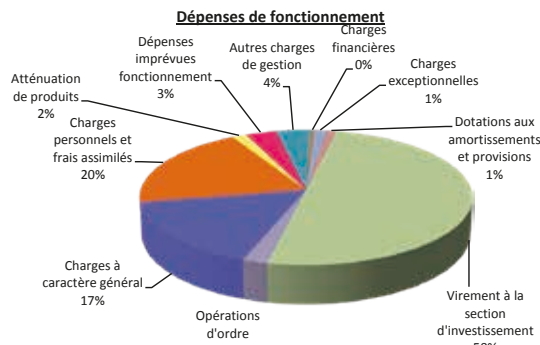
Périscolaire (garderie)		Concession cimetière (m²)	
Quotient familial	Tarif		Tarif
< 550 €	0,50 €	15 ans	40 €
de 551 € à 750 €	0,70 €	30 ans	70 €
de 751 € à 950 €	1,00 €	50 ans	100 €
> 950 €	1,10 €	Concession colombarium (l'emplacement)	
		15 ans	250 €
		30 ans	480 €

Cantine	Tarif
Enfant	3,00 €
Adulte	4,80 €

Budget principal 2020

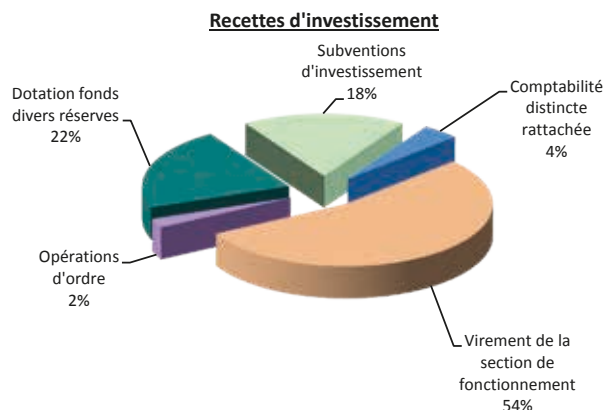
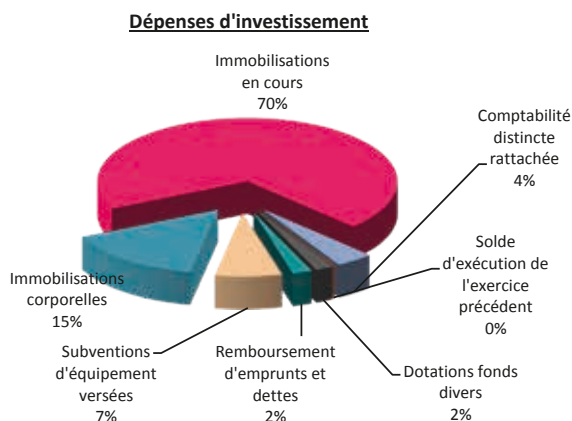
FONCTIONNEMENT 2020

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	494 421,00 €	Excédent fonctionnement reporté	1 607 081,25 €
Charges personnels et frais assimilés	590 000,00 €	Atténuation de charges	22 500,00 €
Atténuation de produits	45 650,00 €	Produits des services	171 040,00 €
Dépenses imprévues fonctionnement	99 000,00 €	Impôts et taxes	641 423,00 €
Autres charges de gestion	112 328,00 €	Dotations et participations	508 498,26 €
Charges financières	11 564,52 €	Autres produits de gestion courante	26 500,00 €
Charges exceptionnelles	38 937,41 €	Produits exceptionnels	5 789,00 €
Dotations aux amortissements et provisions	32 190,00 €		
Virement à la section d'investissement	1 493 572,37 €		
Opérations d'ordre	65 168,21 €		
TOTAL	2 982 831,51 €	TOTAL	2 982 831,51 €



INVESTISSEMENT 2020

Dépenses		Recettes	
Solde d'exécution de l'exercice précédent	1 759,22 €	Dotation fonds divers réserves	595 522,22 €
Dotations fonds divers	53 059,73 €	Subventions d'investissement	495 351,00 €
Remboursement d'emprunts et dettes	58 095,00 €	Comptabilité distincte rattachée	112 392,00 €
Subventions d'équipement versées	199 038,00 €	Virement de la section de fonctionnement	1 493 572,37 €
Immobilisations corporelles	413 231,00 €	Opérations d'ordre	65 168,21 €
Immobilisations en cours	1 924 430,85 €		
Comptabilité distincte rattachée	112 392,00 €		
TOTAL	2 762 005,80 €	TOTAL	2 762 005,80 €



Les Travaux

Divers travaux ont été réalisés :

- Sur le plancher de la cantine dans le but d'améliorer l'acoustique
- Remplacement du four à la cantine
- Peinture bâtiments groupe scolaire Paul Guth
- Jeux de l'école
- Réparation de nids de poule

D'autres travaux sont à venir notamment sur les appartements du groupe scolaire avec la consolidation des supports de bardage ainsi que le bardage, le nettoyage du Mardaing...



Revêtement au sol de la cantine



Peinture école maternelle



Peinture école primaire

Coupes affouagères

Les coupes affouagères auront lieu en fin d'année. Les informations seront affichées en mairie et sur le panneau.

Point sur le cabinet Médical

Compte tenu de la période de confinement et électorale qui s'en est suivie, les réunions prévues ont été retardées, contact a été pris afin de poursuivre les discussions et essayer de trouver une solution. Le problème est complexe puisque les locaux n'appartiennent pas à la commune et il s'agit d'abord pour nous de disposer

de locaux à proposer aux éventuels successeurs sans perturber le fonctionnement actuel et ainsi attirer des médecins. Le temps presse, nous en sommes conscients et faisons tout notre possible pour trouver des solutions. Toutes les options sont ouvertes, achat du cabinet médical, médecins salariés etc...

Point sur l'entretien du Mardaing

Depuis le 01/01/2018, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations a été transférée des communes et de l'Etat à la CATLP car elle est devenue une compétence obligatoire de l'Agglo (aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique; entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau; défense contre les inondations et contre la mer; protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines) et une taxe GEMAPI qui est prélevée sur vos impôts locaux a été mise en place pour financer ces travaux.

Cependant cela n'est pas si simple car concernant l'entretien, il y a lieu de déterminer si les travaux sont d'intérêt général ou pas.

Après consultation du Syndicat Mixte Adour Amont (SMAA) où l'agglo a adhéré, il s'avère que les travaux concernés par une DIG (déclaration d'intérêt général) sont à la charge du SMAA. Ceux non concernés par une DIG sont à la charge des riverains et des collectivités lorsque les cours d'eau traversent le domaine communal.

Des travaux sont prévus au centre du village (rue du

centre et de l'ancien abattoir) et une DIG a été déposée en juin, elle est toujours en cours d'instruction par les services de l'Etat (problème COVID). Ces travaux seront reportés à l'an prochain car la loi interdit tous travaux dans un cours d'eau après le 15 octobre. Concernant l'entretien, il a été préconisé de faire du faucardage qui sera réalisé dès réception des autorisations l'an prochain. Dans l'urgence des travaux de fauchage ont été réalisés par les employés municipaux sur le reste du cours d'eau, le SMAA doit le prendre en charge dans le centre du village.

Parallèlement, nous avons consulté des entreprises pour procéder à une opération de dératisation du Mardaing. Cette opération va commencer rapidement. Il serait souhaitable que les particuliers (qui ont une obligation de dératisation de leurs propriétés) en fassent de même pour que l'opération soit efficace. Ce n'est pas une obligation, mais il serait préférable qu'elle soit réalisée par un professionnel. Des tarifs ont été négociés avec l'entreprise retenue par la municipalité, vous pouvez vous adresser à la Mairie.

Point sur les procédures en cours concernant le projet de la porcherie

Sur le permis de construire : nous avons perdu en référé (qui jugeait l'urgence à statuer sur le fond) au tribunal administratif et ensuite en appel au conseil d'Etat.

Concernant l'examen au fond, l'audience vient d'avoir lieu le 15 septembre, notre avocat était présent, le rapporteur public a rendu des conclusions défavorables, il a été indiqué que sur le fondement de l'article L.424-5 du code de l'urbanisme, un permis de construire ne pouvait être rapporté par l'autorité administrative au-delà de trois mois que dans l'hypothèse d'une fraude. En l'espèce, il a été considéré que la commune ne rapportait pas la preuve d'une fraude. En conséquence, l'arrêté de retrait du permis de construire était illégal. Il a été donc conclu à son annulation et à la condamnation de la commune au paiement d'une somme de 1 200 €. Nous recevrons le jugement d'ici 15 jours (il sera affiché en Mairie dès réception).

Sur le recours de la commune contre l'arrêté d'enregistrement du Préfet, l'affaire suit son cours, les mémoires ont été envoyés, l'audience n'a pas encore été fixée, mais compte tenu des délais de traitement des dossiers par le TA de PAU, elle ne devrait pas avoir lieu avant l'été 2021.

D'autre part le Maire a obtenu un rendez-vous avec M le Préfet FURCY pour discuter des suites de ce projet. Celui-ci lui a indiqué qu'il poursuivrait les décisions de son prédécesseur et qu'il ne retirerait pas l'arrêté d'enregistrement, ce qui serait illégal. Il considère que la loi a été respectée. Normalement le CODERST n'aurait pas dû statuer sur une demande d'enregistrement. Il a été demandé des contraintes supplémentaires au porteur du projet c'est pour cela que le CODERST a été saisi. Comme le porteur de projet a accepté toutes les préconisations supplémentaires, il ne pouvait pas en être autrement que d'accorder la demande d'enregistrement malgré l'avis défavorable du CODERST, telle est la procédure.

Il a été précisé qu'il veillerait à ce que l'engagement de SELECPORC soit respecté, à savoir : ne pas commencer la construction tant qu'il y aura des recours. Je l'ai informé aussi que lors des réunions de concertation, il avait été demandé par M le Préfet BLONDEL et accepté par SELECPORC que le projet ne verrait le jour qu'à condition que SELECPORC crée les conditions pour faire accepter le projet par la population. A ce jour rien n'a été fait dans ce sens, bien au contraire.

La vie scolaire

Rentrée à l'école Paul Guth

La rentrée a eu lieu le mardi 1^{er} septembre 2020. Le protocole Covid19 prévoyait des aménagements précis pour cette rentrée avec notamment le port du masque pour les adultes, le cloisonnement des groupes d'enfants, le lavage des mains et des procédures de désinfection renforcées.

Sur proposition du corps enseignant et suite à une enquête réalisée auprès des parents, les horaires du temps scolaire ont été modifiés. Les enfants ont désormais classe de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30. Cette modification d'horaires sera pérennisée (ou pas) lors du prochain conseil d'école.

Grâce à cette nouvelle organisation, une aide aux devoirs est proposée à tous les enfants du primaire. 172 élèves sont inscrits cette année. Céline PRUGNEAU assure la direction de l'école.

Les enseignants sont :

TPS / PS / MS

Nathalie PRAT-LEMBEYE

MS / GS

Céline PRUGNEAU

MS / GS / CP / CE1 Occitan

Pauline IMMERY - Estelle TREMEGE

CP

Isabelle MICKIEWICZ

CE1

Karine CAILLABET

CE2

Julie ABELARD

CM1

Benjamin GINESTE

CM2

Christine OLIVIE

Les ATSEM sont :

- Dominique BRUNET

- Agnès LAURE-CASSOU

- Céline BAGET



Rentrée à l'école Saint Joseph

La rentrée de l'école St Joseph s'est faite en ce 1^{er} septembre dans la bonne humeur et la joie de retrouver cette petite école familiale.

Quelques pleurs des plus jeunes ont accompagné cette rentrée mais très vite effacés par la bienveillance des plus grands.

Les élèves ont retrouvé une école transformée par de nombreux travaux effectués cet été avec la création d'une nouvelle classe et la réfection de la cantine.

En effet, cette année l'école Saint Joseph a eu le plaisir d'accueillir plusieurs nouveaux élèves, venus agrandir l'école, ce qui a permis de renforcer l'équipe éducative avec l'arrivée d'une 4^{ème} enseignante.

C'est une nouvelle année qui commence, avec certes les visages des adultes masqués, mais toujours empreinte de dynamisme, bonne humeur et entraide.



Le bilinguisme

L'école Paul Guth propose un enseignement bilingue pour les élèves à partir de la moyenne section. Déjà 29 élèves suivent cet enseignement. Le bilinguisme précoce est un véritable atout pour les enfants sur le plan culturel mais aussi cognitif. A ce jour, Regenta Pauline partage son temps en réalisant son enseignement en occitan le matin aux moyenne et grande sections et l'après-midi au CP et CE1. Une organisation très précise s'est mise en place qui associe l'ensemble des maîtres et maîtresses du Groupe Scolaire de façon à ce que chaque enfant « occ » ou non, trouve sa place !

Juin 2020: une fin d'année scolaire perturbée

Nos élèves ossunois ont tous vécus un dernier trimestre particulier avec l'école à la maison puis une reprise échelonnée et partielle de la vie scolaire. Les CM2 ont terminé leur scolarité ossunoise sans voyage scolaire, sans fête des écoles (durant laquelle ils sont généralement mis à l'honneur), bref avec beaucoup de rudesse.

La municipalité a souhaité les accompagner et marquer le coup en leur offrant un bon d'achat culturel. Une attention qui a été particulièrement appréciée par les 19 élèves des écoles Paul Guth et Saint Joseph.



Enfance - Jeunesse

Centre de loisirs Été 2020

Le centre de loisirs a fonctionné du 06 juillet au 31 juillet 2020. La situation au 3 juillet nous a permis d'accueillir une cinquantaine d'enfants de 3 à 11 ans avec les restrictions nécessaires liées au protocole sanitaire.

Les enfants ont été accueillis dans les locaux de la garderie du groupe scolaire Paul Guth et répartis dans trois salles différentes selon des groupes d'âge (3-4 ans, 5-7 ans et 8 ans et plus) afin d'éviter les gros rassemblements.

Sous la direction de Céline BAGET, une équipe d'animatrices et animateurs jeunes, dynamiques et motivés ont proposé des activités sportives, ludiques et pédagogiques.

Lors des activités extérieures, ils ont pu profiter des infrastructures de la commune comme le stade, le city-stade, la salle multisport et la bibliothèque. Les enfants ont également profité de 4 sorties en dehors du village : Accrobranche, aire de Jeux LUDOPIA, ARSENAL PARK à

Tarbes et le Sentier des pieds nus.

Le fil rouge du centre de loisirs de cet été 2020 a été le projet de création d'une boîte à livres.

Les enfants sont allés à la rencontre de Solange à la bibliothèque qui leur en a expliqué le fonctionnement. Elle leur a également donné des idées dans la recherche de livres. Une affiche demandant le don de livres a été distribuée à l'ensemble des commerçants du village. Sur la boîte à livres, les enfants ont réalisé des dessins ou écrit des mots pour donner envie au plus grand nombre de l'utiliser. Elle a été installée sous l'abri des parents devant l'école Paul Guth.

Ce projet a été dignement inauguré le vendredi 31 juillet 2020.



Inauguration de la boîte à livres



Boîte à livres

Les Associations

Toutes les associations ont été bousculées par la crise sanitaire et se mobilisent pour reprendre leurs activités.

La commune dénote leur malaise sur la poursuite des activités face à des consignes sanitaires très contraignantes.

Les Ecuries de Phéline



Venez découvrir l'équitation et ses différentes disciplines, pratiquées dans un cadre privilégié, face à nos sublimes montagnes.

Nous sommes attachés à exercer notre passion en respectant les traditions bigourdanes : la convivialité et l'accueil. Les pitchouns

peuvent monter dès 2 ans. Les écuries n'ont de cesse que de progresser dans le milieu de la compétition, grâce aux cavaliers sportifs de l'équipe et la cavalerie, loisir, compétitions, découverte, pension.

Nous proposons différentes options pour évoluer aux côtés de nos chevaux et poneys.

Adriaan et Laurie Schipper se feront une joie de répondre à vos questions.

N'hésitez pas à les contacter au 06.60.92.93.33.

Et n'oublions pas il n'est jamais trop tard pour se mettre en selle !

Stages pendant les vacances scolaires pour les championnats de France

Lilou LAFAURIE championne départementale -2019- sur poney 3

Et tournée des as à Muret (31) sur poney (El Boy t'envie) 2B -2020.



Parlem

Des cours d'occitan pour adultes sont proposés tous les mardis à 18h à la salle Pasteur.

Pour tous renseignements, veuillez contacter Jérôme Carrère au 06-66-64-99-75.
www.parlem65.com

OSSUN En ROSE : Actif malgré les contraintes

Pour la seconde année, Ossun se pare de rose pour l'édition 2020 d'Octobre Rose. La situation sanitaire n'a pas permis de réaliser les marches et repas comme l'an dernier mais l'association OSSUN En ROSE œuvre tout de même pour récolter le maximum de dons au profit de la lutte contre le cancer du sein.

Le village s'est orné de rose d'un bout à l'autre avec en point d'orgue un nœud de 4m de haut sur la façade de la mairie qui est magnifiquement mis en valeur la nuit avec un rétro-éclairage.

Les habitants sont invités à participer de plusieurs façons :

Des kits de décoration de portail ont été vendus ;

Des tickets de tombola sont vendus par les membres de

l'association ;

Des urnes sont déposées dans les commerces ossunois ; Un stand de prévention, d'abord programmé le premier samedi d'octobre, puis décalé du fait de la météo tempétueuse, a été tenu en collaboration avec la ligue contre le cancer et l'association Jeune et Rose. En plus des conseils de prévention prodigués lors de stand, les passants pouvaient y acheter les fameux parapluies roses.

Le bilan des recettes du mois sera fait fin Octobre 2020 et un chèque sera remis à la ligue contre le cancer. Ce sera également l'occasion de tirer au sort les gagnants de la tombola qui auront la possibilité de dépenser leurs gains dans les commerces participants.



Tribune des élus de Ossun 2020

Les élus OSSUN 2020 : Michel HOURNÉ – Stéphanie ARMAU – Christian FOURQUET – Isabelle SARRES

E-mail : ossun2020@laposte.net

Tribune du 25 septembre 2020

La loi nous accorde un droit d'expression. Le maire et sa majorité l'ont limité à une 1/2 page. Les 49,6 % des votants que nous représentons et que nous remercions méritent davantage ! Ainsi, dans cet espace d'information très réduit, nous avons fait le choix de vous alerter sur **la gestion municipale mise en place.**

1 – Indemnités des élus en forte hausse

Le maire et ses adjoints (Monique Gomez, Gérard Cha, Christelle Barréat, Victor Bégué, Émilie Favaro) commencent leur mandat **par augmenter leurs indemnités de plus de 30 % !**

Aucun faux prétexte (« ce n'est pas le maximum » ou encore « c'est pour remplacer l'indemnité de l'ancienne agglomération »...) ne saurait justifier ce choix.

Se servir **12 200 € d'indemnités annuelles supplémentaires** est **indécent**, surtout dans la période actuelle. C'est carrément une forme de mépris envers ceux qui ne bénéficient d'aucune attention ou considération financière, les familles frappées par la crise économique et sociale, le personnel communal, les associations en difficultés financières. Nous leur demandons de supprimer ces hausses d'indemnités, ne serait-ce que par humilité.

2 – Fonctionnement municipal à revoir

Tout est mis en place pour tenter de **museler** notre groupe et nous tenir à **l'écart**. Quelques exemples :

- rejet de notre proposition essentielle de passer obligatoirement en commission toute question qui sera soumise au conseil municipal ;

- 1 seul représentant accepté (sur 2 demandés) pour notre groupe parmi les 8 membres de chaque commission ;

- aucun représentant au Syndicat intercommunal Aze-reix Ossun qui gère les tennis et bientôt la micro-crèche ;

- refus de nous laisser poser des questions orales lors des 2 premiers conseils municipaux ...

Manque de transparence : le nouveau Préfet a visité la ferme de Benoit Abadie, conseiller municipal de la majorité, pour sa première rencontre du monde agricole. Le maire était présent mais il n'avait informé ni les conseillers municipaux, ni la commission « Agriculture » ... de peur de soulever des questions qui dérangent ?

Absence de débat et secret : la représentation démocratique est mise à mal et l'opacité de la municipalité précédente se poursuit. Cela ne peut plus continuer ainsi !

Le groupe Ossun 2020 continuera à proposer ce qui lui paraît bon et juste pour tous les ossunois et pour Ossun. Pour une information plus complète, nous vous donnons rendez-vous prochainement dans vos boîtes aux lettres.

Tribune de la majorité municipale



Les élus de la majorité municipale :
Benoît **ABADIE** - Ludovic **AYLIES**
- Christelle **BARREAT** - Victor **BEGUE** - Francis **BORDENAVE** -
Jérôme **CAUSSIEU** - Gérard **CHA** - Emilie **FAVARO**
- Monique **GOMEZ** - Solange **GUIRAUTE** - Thierry **LANSALOT** -
Françoise **PICAUT** - Myriam **PRAT** -
Patrick **SKOWRONEK** - Geneviève **TRICOIRE**.

Le droit d'expression de la majorité est aussi limité à ½ page car nous considérons qu'un bulletin municipal doit avant tout informer les administrés sur les actions du conseil municipal et des associations, il n'a pas vocation à constituer une tribune « politique ».

À l'issue des élections municipales, une majorité s'est dégagée et c'est donc notre programme qui est mis en place. Bien entendu, si l'opposition propose d'autres alternatives, elles seront étudiées. Aujourd'hui force est de constater que l'opposition ne propose rien, elle est uniquement dans l'obstruction et la critique. Elle s'est abstenue lors du vote pour demander des subventions pour

la construction de la micro-crèche, elle a voté la délibération pour l'enfouissement des réseaux rue du 14 juillet mais s'est abstenue de voter le budget correspondant.

Les conseillers de la majorité ne souhaitent pas entrer dans des polémiques stériles. Ils préfèrent élever le niveau des débats et surtout régler tous les dossiers qui sont en cours dont vous attendez des résultats : l'adduction du réseau d'eau, des solutions pour conserver le cabinet médical et les médecins généralistes, l'entretien et la sécurité, les services et les commerces de proximité, le scolaire et le périscolaire, la jeunesse. Tous ces dossiers sont déjà à l'étude et nous l'espérons, trouveront rapidement des solutions car, nous, nous sommes déjà au travail, contrairement à d'autres qui sont toujours en campagne électorale. Espérons que cela ne durera pas 6 ans !

Une majorité soudée, qui travaille et une opposition constructive, c'est ce que vous méritez, espérons que les mentalités finiront par changer.

Les Commerces

La Française des jeux arrive au Vival

Nathalie est heureuse de pouvoir proposer à ses clients et à tous les joueurs depuis quelques semaines la possibilité de gagner le gros lot ! Après avoir lancé le point relais pour vos colis en juin 2020, maintenant vous pourrez aussi faire votre Loto et EuroMillions ou gratter votre ticket en venant faire vos courses au Vival.

Bonne chance !!!



État civil

MARIAGES

Gérard ZERWETZ et Françoise LAUREYS	23 mai 2020
Ludovic RICARD et Amélie TAQUET	11 juillet 2020
Félix RENUCCI et Denise QUINAULT	22 août 2020
Philippe SARRES et Sara POIMBOEUF	29 août 2020
Damien GOURMEL et Vanessa HUGUENY	05 septembre 2020
Alexandre LAPORTE et Chloé MONNE	12 septembre 2020
Gautier ABADIE et Emma BALLABRIGA	12 septembre 2020

DÉCÈS

Lucien TAPIE	26 janvier 2020
Jean RESCAT	07 mars 2020
Jean Noël ALARCON	10 avril 2020
Michel COSPIN	1 ^{er} mai 2020
Michel LARROSE	10 mai 2020
Germaine GAUDRON née TAUUVY	12 mai 2020
Marie Hélène LACOURPAILLE née CONTRAIRE	14 août 2020

NAISSANCE

Jean Manuel LACAZE	26 mai 2020
--------------------	-------------

Si vous souhaitez que la naissance de votre enfant soit publiée sur le bulletin municipal, merci de donner l'autorisation de communication par mail à accueil.mairie@ossun.fr